

Il est rigoureusement prescrit de faire brûler, nuit et jour, sans interruption, une lampe, au moins, devant le Saint Sacrement. 10001

Nous disons: 1^o *rigoureusement*; car l'Eglise n'a jamais dispensé et ne dispensera probablement jamais de cette prescription. Faute de lampe, on ne peut, à aucun prix, conserver la sainte Réserve: «Pas de lampe, pas de Réserve», répondait Pie IX à un vicaire général qui demandait une dispense pour les églises pauvres.

Nous disons: 2^o sans *interruption*. Aussi, quelques langues étrangères la nomment la *lampe éternelle*. Saint Liguori et, avec lui, les théologiens disent qu'une interruption d'un jour entier et de deux nuits, par négligence, constituerait une faute grave, pour celui qui est chargé du soin de la lampe. (L. VI, No 248).

Nous disons: 3^o *au moins une lampe*. Dans les grandes églises, comme les basiliques de Rome, on a coutume d'en faire brûler sept. Les Grecs en ont treize, représentant Notre Seigneur et ses douze apôtres. Et nous avons de la peine à entretenir une lampe unique!

Mais pourquoi cette lampe? Quel est son but?

1. C'est *en signe d'honneur et de religion*, comme le *Ciborium* ou baldaquin et le *Conopée*, pour le tabernacle. Dans l'ancienne loi, le Seigneur avait prescrit l'entretien ininterrompu du feu sacré dans le tabernacle. Devant l'Arche d'alliance brûlait continuellement une lampe, entretenu avec l'huile pure et limpide qu'offrait le peuple. Et pourtant l'Arche d'alliance ne contenait que des ombres et des figures de ce que renferment nos Tabernacles.

2. La lampe est *un indice de la présence du Saint Sacrement*. De fait elle s'attache à cette présence comme le Pavillon, et disparaît quand la sainte Réserve est enlevée.

Mais si l'on veut que la lampe soit un indice de la présence du Saint Sacrement, il ne faut pas la placer dans un coin de l'église ou par côté, appliquée ou non au mur, ni sur la crédence, ni même sur les gradins de l'autel. La vraie place de la lampe est en avant du Tabernacle, devant l'autel; *coram, ante*, d'après les décrets du Saint-Siège et le Rituel, par conséquent suspendue à la voûte. Il faut qu'elle soit comme un phare, le phare eucharistique, la sentinelle d'honneur, placée à la porte du Roi des rois, et que sa lumière frappe, tout d'abord, le regard des fidèles.